

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 JUIN 2021

### Formule de demande d'envoi des documents et renseignements

(Articles R.225-83 et R.225-88 du Code de commerce)

*A retourner à la société ACTEOS - 2 à 4 rue Duflot - 59100 ROUBAIX*

Je, soussigné(e)

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

propriétaire de :

\_\_\_\_\_ titres nominatifs inscrits en compte dans les livres de la société ACTEOS :

\_\_\_\_\_ titres au porteur inscrits en compte chez \_\_\_\_\_

, ainsi qu'en atteste l'attestation d'inscription remise par l'intermédiaire habilité :

Demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents et renseignements visées par les articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2021

[Signature]

*NB : Conformément à l'article R 225-83 du Code de Commerce, tout actionnaire peut, à compter de la date de convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce.*

*Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner le présent formulaire. Ce même droit de recevoir les documents est ouvert à l'actionnaire propriétaire de titres au porteur qui justifie de cette qualité par la transmission à la société ACTEOS d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*Pour les actionnaires titulaires de titres nominatifs, nous vous ferons parvenir les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce à l'exception de ceux annexés à l'avis de convocation adressé à tous les actionnaires titulaires de titres nominatifs.*

*Nous vous signalons de plus que les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir les documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'Actionnaires ultérieures (Article R 225-88 dernier alinéa du Code de Commerce).*